

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le six décembre, à 09 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	8
Pouvoirs	3
Votants	11

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Michèle PRIEUR, Peggy PERROCHON, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Bernard PINGUET

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Daniel LE METAYER a donné pouvoir à Colette BENOIST

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2022_025

OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

VU les dossiers présentés, et les attributions accordées entre le 20 septembre 2022 et le 15 novembre 2022.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE des aides suivantes :

- 1) Bons alimentaires d'un montant de 200 € pour le mois de septembre 2022.
- 2) Bons alimentaires d'un montant de 100 € attribués à raison de 50 € en septembre et 50 € en octobre 2022.
- 3) Bons alimentaires d'un montant de 200 € pour le mois de septembre et 200 € en octobre 2022
- 4) Bons alimentaires d'un montant de 160 € pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022.
- 5) Bons alimentaires d'un montant de 100 € pour le mois de novembre 2022.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 6 décembre 2022.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.